



## **Comité CRPD – Dialogue constructif – Belgique**

### **Remarques formulées par Unia**

22.08.2024

## Dialogue constructif – Speech d’ouverture

Les droits des personnes en situation de handicap en Belgique sont-ils mieux respectés aujourd'hui qu'il y a dix ans ? Cette question nous est posée dans le cadre de ce dialogue constructif. Unia, en tant que mécanisme de suivi de la Convention, souhaite donner un élan à la réponse à cette question.

Pour débiter sur une note positive, nous devons dire qu'en effet, il y a eu des progrès sur plusieurs dossiers au cours des deux dernières législatures politiques, en particulier au cours de la dernière. Par exemple, des lois ont été adoptées pour faciliter le cumul emploi-allocations et diminuer le risque de perte d'allocations en cas de cohabitation avec un partenaire, la conférence interministérielle sur le handicap a enfin repris en 2022 et un plan d'action fédéral et une stratégie interfédérale sur le handicap ont été déployés.

Cependant, nous avons également constaté trop peu d'avancées dans de nombreux domaines importants, tels que l'accessibilité, la vie autonome, l'éducation et l'emploi, où aucune mesure décisive n'a été prise en faveur de l'inclusion. De nombreuses personnes en situation de handicap restent orientées vers l'enseignement spécialisé, restent institutionnalisées, ne travaillent pas ou ne peuvent travailler que dans des entreprises adaptées. Elles ne bénéficient pas d'un environnement accessible, d'aménagements raisonnables et de mesures d'accompagnement individuelles pour garantir leur pleine participation à la société. Même lorsque des mesures positives sont prises, elles sont souvent plus conformes au principe d'intégration qu'à celui d'inclusion. Dans certains cas, il existe même de nouvelles législations incompatibles avec les principes fondamentaux de la CDPH.

Un exemple de ces deux problématiques est le « Pacte pour un Enseignement d'excellence » adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui cherche à « *favoriser l'éducation inclusive* » mais qui vise en fait à favoriser l'intégration de certains élèves en situation de handicap par la mise en place d'aménagements raisonnables. Par ailleurs, les enfants et les jeunes avec une déficience intellectuelle sont clairement exclus de la plupart des mesures du Pacte, comme l'a confirmé la Cour constitutionnelle dans son arrêt concernant les pôles territoriaux.

Ainsi, alors que nous prenons des mesures positives dans certains domaines, nous constatons une stagnation, voire un retour en arrière, dans d'autres. Comment cela est-il possible ? Cette ambiguïté est principalement due à l'absence d'un cadre politique ambitieux et complet en faveur de l'inclusion dans tous les domaines politiques. Les plans d'action et les stratégies existants ont leurs mérites, mais ils restent une synthèse de certaines mesures politiques et non une vision commune de l'inclusion.

Il en résulte un niveau d'ambition variable dans l'exécution de ces plans. Alors que certains ministères jouent un rôle de pionnier, d'autres ont beaucoup moins d'ambition ou développent même des mesures législatives qui sont diamétralement opposées au plan d'action fédéral et aux principes de la CDPH, comme la loi facilitant la restriction du droit de vote pour les personnes avec une déficience intellectuelle.

Il est très regrettable que ce type de mesures soit encore défendu par un discours de « protection ». Bien que la définition du handicap de la CDPH soit bien acceptée dans la jurisprudence, la vision médicale reste présente dans le discours politique. L'idée persiste que les personnes en situation de handicap doivent être protégées d'elles-mêmes sur la base de ce qui est perçu comme leur meilleur intérêt, alors que d'un autre côté, il n'existe pas de mesures suffisantes pour mettre en œuvre l'assistance à la prise de décision. Y a-t-il eu des progrès ? Oui, dans certains domaines. Mais il reste encore beaucoup à faire. Par conséquent, utilisons ce dialogue constructif comme point de départ. Plaçons chaque personne en situation de handicap au cœur de la discussion. Pour que leurs droits deviennent enfin effectifs.

Je vous remercie de nous avoir accordé ce moment et je souhaite à tous les participants et participantes un dialogue très constructif.

## Dialogue constructif – Speech de clôture

Comme nous avons pu le constater aujourd’hui, nous ne partons pas de zéro. Un certain nombre de mesures ont été prises.

Cependant, alors que la Convention est applicable en Belgique depuis 15 ans, on a entendu aujourd’hui beaucoup d’initiatives prises seulement les derniers mois, soit avant la fin de la législature et juste avant le passage devant le Comité. Certaines de ces initiatives ne sont pas encore confirmées et ne peuvent être évaluées et la plupart ont été adoptées sans consulter les organisations représentatives des personnes handicapées.

Si Unia peut se réjouir de la volonté affichée des autorités d’avancer en faveur des droits des personnes en situation de handicap et de la participation de l’ensemble des membres de la délégation, Unia reste préoccupé par ce qu’il n’a pas entendu :

1. Unia n’a pas entendu une réponse explicite sur une interdiction de la ségrégation.
2. Unia n’a pas entendu d’engagement à assurer l’accessibilité du bâti existant.
3. Unia n’a pas entendu ce que les autorités comptent mettre en place pour garantir l’assistance à la prise de décision.
4. Unia n’a pas entendu d’engagement à mettre fin à la privation de liberté illimitée des personnes internées.

Le temps m’est compté donc je dois passer à un dernier point d’attention avant de conclure. La consultation d’Unia des personnes en situation de handicap montre qu’un des obstacles les plus importants à leur participation reste l’existence de préjugés et de stéréotypes. Cela a été souligné ce matin, mettre fin aux stéréotypes prend du temps.

Nous demandons donc aux autorités d’agir immédiatement, à tous les niveaux. Le challenge est complexe.

- D’un côté, l’inclusion est indispensable pour mettre fin aux stéréotypes. Nous devons donc assurer que les enfants en situation de handicap, quel qu’il soit, et les enfants sans handicap, vivent ensemble dès leur plus jeune âge : à la crèche, à l’école, dans les lieux publics... Ils doivent pouvoir se connaître l’un/l’une l’autre dans toute leur diversité.
- D’un autre côté, mettre fin aux stéréotypes est indispensable pour tendre vers l’inclusion. Nous avons donc au plus vite besoin de sensibilisation et de formations de la population et des professionnels sur l’image du handicap, sur l’inclusion et sur l’autonomie : une formation des enseignants, des architectes, des web designers, des policiers, du monde médical, et j’en passe.

Nous souhaitons clôturer cette session en remerciant les membres du Comité, la société civile et les représentants de la délégation pour cette journée et le travail accompli. Et en lançant un appel à toutes les autorités belges de faire usage de cette évaluation. Utiliser la Convention. Utiliser les recommandations de la société civile, des mécanismes indépendants et du Comité, pour créer un plan ambitieux qui mettra effectivement en œuvre l’ensemble des articles de la Convention.

Ainsi, nous pourrions revenir devant vous pour la prochaine évaluation de la Belgique en confirmant que, oui, les droits des personnes en situation de handicap en Belgique sont mieux respectés aujourd’hui qu’il y a 10 ans.

Je vous remercie pour votre attention.